

Présentation  
d'un mémoire

à l'occasion de la tenue  
d'une audience publique du BAPE

sur le

**PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 35**

par

**Michel Tougas**  
et  
**Monique S. Tougas**

24 novembre 2005

Madame la Présidente,

Producteur agricole depuis toujours, je suis propriétaire du lot 36 dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River et j'ai ma résidence sur la route 133. J'ai donc vécu la presque totalité de mon existence en cohabitation avec ce lien routier et les nombreux inconvénients qu'il traîne avec lui.

Comme bien d'autres, je me suis réjoui de l'annonce de l'intention du gouvernement de réaliser, enfin, le prolongement de l'autoroute 35. J'ai déchanté rapidement quand j'ai pris connaissance de la modification majeure que l'on proposait sur mes terres. On déporte vers l'est, le tracé initial prévu pour le faire passer directement en plein milieu de ma terre.

Ce nouveau tracé a, comme conséquence, de scinder ma terre en deux et de créer une enclave inaccessible entre le tracé proposé et le boisé existant. Pour moi, cette proposition du Ministère des Transports du Québec est totalement inacceptable.

Nous avons donc proposé au MTQ un tracé qui se situerait à la limite ouest des terrains que nous cultivons présentement, soit à l'est et en bordure du tracé initial, dont vous avez pris connaissance sous le vocable de « projet alternatif présenté par le milieu ».

Il faut bien comprendre que cette alternative qui nous obligera à céder de nouvelles surfaces en culture pour la passage de la route, nous ne la faisons pas de gaieté de cœur, mais en nous servant de notre gros bon sens. Oui, le projet de prolongement devrait être autorisé parce qu'il aura pour conséquence directe d'améliorer grandement la sécurité sur la route 133 et de lui redonner son statut de desserte locale. Non, on ne peut l'accepter dans la version proposée par le MTQ.

Cela fait plus de 20 ans que nous cultivons cette terre de la route 133 jusqu'à l'emprise expropriée, à l'époque, par le Ministère des transports. Le terrain a été drainé, aplani et s'avère fort productif. Jamais, durant toutes ces années, nous n'avons eu à vivre quelque inconvénient d'inondation ou autres calamités et, très souvent, cette section de terrain est la première sur laquelle il est possible de débiter les travaux au printemps.

Nous avons été très heureux de voir que la Commission acceptait de se pencher sur notre proposition de tracé alternatif. Nous souhaitons vivement que ce projet puisse être accepté.

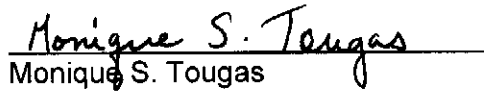
Si tel était le cas, nous sommes conscients des diverses étapes à franchir. Il faut comprendre que dans d'éventuelles négociations avec le MTQ, nous exigerons un prix convenable pour la surface de terrain exproprié, une compensation réaliste pour le manque à gagner engendré par cette perte de terrain cultivable, la correction et la mise à niveau des travaux de drainage et ouvrages existants et toute autre intervention nécessaire à la réhabilitation de nos terres.

Finalement, nous voulons signifier dès maintenant, au Ministère des Transports, notre souci de les voir intervenir sur nos terres avec une pensée de respect de l'agriculture. Nous ne sommes pas intéressés à les voir débarquer n'importe où et n'importe comment sur le terrain. Nous demandons que l'on respecte et protège les sols en culture et que l'on fasse en sorte que les temps de l'année choisis pour les travaux le soient en fonction de diminuer au maximum les inconvénients pour les cultures.

N'y aurait-il pas lieu de désigner un inspecteur des travaux issu du milieu agricole pour conseiller et surveiller les travaux sur le terrain, un peu comme le fait la compagnie TransCanada quand elle installe un nouveau pipeline?

Sachez, Madame la Présidente, que malgré toutes nos craintes, nous conservons espoir qu'une solution valable puisse être mise de l'avant et nous vous remercions de votre écoute à nos représentations.

  
Michel Tougas

  
Monique S. Tougas